

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 21 avril 2026

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET DE LA COMMUNE

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (21) ou représentés (2)

Marine ARANDA JARA, Damien ARNAUD, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Bénédicte BORREL, Jessica CARLI, Caroline CHOUVY, Bernard DUCREUX, Dominique GUELON, René GUELON, David MENDES, Arnaud MITORAJ représenté par Sébastien MORANGE, Sébastien MORANGE, Michel PARDO, Aline PEALLAT représentée par Valéry VIALARD, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Danielle PRULHIÈRE, Laurence RAGI, Valérie ROUX, Bruno TRAUCHESSEC, Clara VAYSSETTE, Valéry VIALARD, Jean-Baptiste XAMBO

Secrétaire de séance : Valéry VIALARD

Date de convocation du conseil municipal : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs aux finances communales

Vu L'article L. 2122-21 du CGCT relatif aux attributions du Maire, et l'article L. 2121-29 du CGCT relatif aux attributions du Conseil Municipal

Vu L'article L. 1612-11 du CGCT autorisant les modifications apportées au budget par l'organe délibérant

Vu L'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes de 3 500 habitants et moins et aux établissements publics de coopération intercommunale (arrêté du 29 décembre 2020 portant application de la nomenclature M 57)

Vu L'arrêté du 27 décembre 2005 relatif aux instructions budgétaires et comptables des communes

Vu Le décret n° 2016-1budg et suivants relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu La loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), dans les dispositions applicables aux collectivités territoriales

Vu L'ordonnance n° 2021-1215 du 22 septembre 2021 relative à la partie législative du code général des finances publiques

Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires ouverts au budget primitif afin de tenir compte de l'évolution des recettes et des dépenses constatées en cours d'exercice

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

– **D'approuver** la décision modificative n° 1 du budget principal de la commune pour l'exercice 2026 telle que détaillée dans le tableau ci-annexé

Fait et signé à Orcet, le 28 avril 2026



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**ajustement de crédits**

COMMUNE D'ORCET - COMMUNE D'ORCET

DM n° 1

2026

INSEE

63262

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0.00 €	8 005.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	8 005.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 040.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 040.00 €
D-65561 : Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	0.00 €	2 226.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	2 226.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 73111 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 191.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 191.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	10 231.00 €	0.00 €	10 231.00 €
INVESTISSEMENT				
D-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	13 238.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	13 238.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	13 238.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	13 238.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	13 238.00 €	13 238.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	23 469.00 €		10 231.00 €	

(1) y compris les restes à réaliser